



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

46257

E

Distr. : GENERALE

E/ECA/PSD.8/3
25 février 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Huitième Session de la Conférence commune
des planificateurs, statisticiens et
démographes africains

Addis-Abeba, 21-26 mars 1994

**MOYENS DE RENDRE OPERATIONNELLES LES STRATEGIES AFRICAINES DE
MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ACTION 21**

I. INTRODUCTION: CONTEXTE GENERAL

1. Dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), les pays africains ont adopté une position commune sur le problème de l'environnement et du développement. Au titre de cette Position commune, ils ont défini 24 secteurs prioritaires en se fondant sur l'idée que la pauvreté se trouve à l'origine de la dégradation de l'environnement, en raison d'un extrême déséquilibre entre population et ressources. Des éléments de la Position commune africaine ont été inclus dans le programme Action 21, en particulier le chapitre 12 qui, entre autres choses, a constitué la base de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification, en cours de négociation actuellement. Après la Conférence mondiale de Rio, la Conférence des ministres de la CEA responsables du développement économique et de la planification a adopté des Stratégies africaines pour la mise en oeuvre du programme Action 21, conformes aux principes généraux de la Position commune africaine. Le présent document vise à définir un cadre directif qui permette aux planificateurs, statisticiens et démographes africains de prendre en considération les facteurs écologiques lors de l'élaboration des programmes, en vue d'un développement social et économique qui ne nuise pas à l'environnement.

i) Planification du développement et environnement en Afrique

2. L'une des choses que l'on critique chez les responsables du développement et les décideurs africains est d'avoir abandonné la planification par période, legs de l'ère coloniale, pour des traitements de choc, des programmes d'urgence et de secours, dénommés programmes d'ajustement structurel et prescrits par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), qui insistent sur leur nécessité. Cette question a déjà été suffisamment étudiée, par exemple dans le contexte du Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel (CARPAS). Qu'il suffise de dire que les résultats des traitements de choc dosés en fonction des cas pour résoudre la crise africaine de la planification économique et du développement, au titre des programmes d'ajustement structurel de la Banque mondiale et du FMI, sont des indications, négligées jusqu'ici, que l'Afrique doit immédiatement retourner à la planification à long terme.

3. On parle également du manque de volonté politique. Lorsque les programmes échouent, l'excuse invoquée est souvent l'absence de la volonté politique indispensable à leur réalisation. On entend par volonté politique cette volonté résolue d'user de l'autorité politique pour mener jusqu'au bout la réalisation d'idées ou de programmes, notamment en mobilisant les ressources requises pour ce faire. Cela implique parfois de prendre des décisions présentant des risques sur le plan politique. Ces risques sont généralement liés à la perte d'un avantage politique. C'est pourquoi, pour protéger à tout prix leur autorité politique, la plupart des planificateurs et des décideurs se contentent d'envisager des mesures propres à favoriser leurs services ou ministères. Ils réfléchissent rarement aux conséquences éventuelles de telles mesures sur d'autres programmes ou pour d'autres populations, à l'intérieur ou à l'extérieur des limites territoriales immédiates ou sur le plan mondial.

4. En Afrique aujourd'hui, la conception d'une approche intégrée de l'environnement et du développement n'est pas le fait de la majorité des planificateurs du développement. En effet, comme Adedeji le réaffirme énergiquement lorsqu'il qualifie les années 80 de décennie perdue pour l'Afrique^{1/},

^{1/} African Forum. Vol. 2, numéros 3 et 4, 1993.

"L'un des problèmes auxquels était confrontée l'Afrique pendant cette période (les années 80), et actuellement, était que les problèmes de développement n'étaient pas traités au plus haut niveau de l'Etat....'On parle de tradition, on parle d'apartheid, tout cela est important. Mais le plus important, ce qui constitue la base de la force d'une nation ou d'une société, on n'en parle jamais. Il s'agit du développement économique de l'Afrique. A-t-on jamais appris que les dirigeants européens se sont réunis sans parler de leur développement ? Quel que soit le sujet dont ils débattent, que ce soit du communisme ou de la guerre froide, ils pensent toujours à leur force et leur force réside dans la force de leurs économies".

5. La situation économique, politique et écologique actuelle de l'Afrique témoigne du lien indissociable qui existe entre une mauvaise gestion économique et politique et la rapidité de la dégradation de l'environnement 2/. On y lit la dégradation de la gestion des affaires publiques, qui malheureusement fait désormais partie du mode de vie africain. Dans la plupart des pays, cette dégradation a réduit la gestion économique à une mascarade. La détérioration de l'environnement, les effets de cette détérioration sur la production et l'instabilité qui en résulte aux niveaux micro-économique et macro-économique semblent n'avoir aucune raison de finir, à moins que l'on n'intègre dans le mode de gouvernement de nouvelles dimensions de la pensée politique et de la planification du développement, ainsi que la volonté d'agir.

6. Est-il besoin de souligner que la réussite ou l'échec des programmes visant à stopper la dégradation de l'environnement en Afrique sont tributaires des structures politiques aussi bien que la structure et du fonctionnement des économies. C'est pourquoi la gestion de l'environnement doit être associée à toute opération visant à un ajustement structurel des programmes économiques dans des pays où les économies s'appuient dans une très large mesure sur les écosystèmes. Le problème est maintenant de savoir comment traiter les raisons pour lesquelles les structures économiques d'avant ont mené à l'échec ou ont mal fonctionné, au point où il a brusquement fallu recourir à des programmes d'ajustement structurel, en abandonnant les systèmes antérieurs de planification à long terme. Au lieu de se pencher sur cet aspect du problème, les gouvernements africains ont vu dans les programmes d'ajustement structurel la baguette magique capable de résoudre les problèmes politiques, économiques et écologiques. Malheureusement, cette baguette magique s'est révélée dépourvue de tout pouvoir de redresser la situation. Non seulement elle a retardé la relance mais, de surcroît, elle s'est révélée n'être qu'une illusion, voire une supercherie, et la crise économique et écologique va en s'aggravant.

7. Adedeji, parlant aussi des souffrances provoquées par les programmes d'ajustement structurel 3/ et de la nécessité pour les cadres de faire preuve d'honnêteté en corrigeant rapidement les erreurs commises, afin que le processus de redressement puisse conserver son élan, réaffirme que 4/

2/ Voir Tandap L.T. (1993): L'économie et la politique de l'environnement: Perspectives nationales, régionales et mondiales, document présenté au Séminaire sous-régional sur la gestion des politiques de l'environnement en vue du développement durable, organisé par l'Association africaine pour l'administration publique et la gestion (AAPAM) à Lagos (Nigéria) du 5 au 8 juillet 1993.

3/ African Forum, op. cit.

4/ African Forum, op. cit.

"Peu de pays appliquaient au départ des PAS mais à mesure que la crise s'aggravait au milieu des années 80, nous avons tous délaissé le développement à long terme, la transformation structurelle, la diversification au profit de la gestion de la crise. Nous avons opté pour les interventions de pompiers sans chercher la cause de l'incendie. Nous avons pensé qu'en versant de l'eau sur le feu, nous aurions résolu le problème. ... En fait, le père de l'ajustement structurel, Standly Please, a radicalement changé d'opinion après avoir pris sa retraite à la Banque. Il a exprimé son appui au Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel lorsque celui-ci a été lancé à Londres en 1989. ... C'était là une démonstration spectaculaire de grandeur intellectuelle, le fait de pouvoir dire 'nous n'avions pas toutes les réponses, nous pensions avoir choisi la bonne voie mais nous aurions dû faire les choses différemment.'"

ii) Environnement et planification du développement au niveau mondial

8. Deux points revêtent une importance cruciale. Le premier est que les planificateurs du développement et les décideurs doivent tenir le pari difficile de faire du développement de leurs pays et du reste du monde un processus durable. Le développement doit impérativement se fonder sur la croissance économique pour permettre aux pays en développement de sortir de la pauvreté et aux nations riches de créer plus d'emplois et de nouvelles technologies et aussi d'offrir plus de débouchés aux pays pauvres, ce qui se traduira par une meilleure gestion de l'environnement. Les futurs modèles de développement doivent être très variés, en étant normalement axés sur les problèmes de préservation de l'environnement, afin qu'il soit possible d'exploiter et d'utiliser de façon durable les ressources, tant renouvelables que non renouvelables. Ils ne doivent plus traiter le milieu naturel africain comme une ressource accessible à tout le monde et inépuisable. Ils doivent viser, d'une part, à diminuer l'énergie et les ressources naturelles requises pour chaque unité produite et, d'autre part, à limiter les dégâts causés au milieu naturel et à régénérer celui-ci. L'un des résultats durables du Sommet de la Terre pourrait bien être d'avoir fait naître une volonté sérieuse de chercher de nouveaux modèles de développement.

9. Le second point tient au clivage Nord-Sud. Il convient de dépasser ce clivage lorsqu'il s'agit du développement, dans l'intérêt de la viabilité du monde et de la sécurité internationale. La menace créée pour notre survie commune par la dégradation de l'environnement devrait être un facteur d'union, non de division. La demande insistante d'un partage proportionné des ressources entre le Nord et le Sud et la révélation du fait que le Nord essaie de soumettre le Sud aux exigences de ses propres intérêts ne doivent pas être considérées comme des éléments négatifs. Il s'agit d'efforts positifs visant à promouvoir la justice au niveau mondial dans le cadre d'une interdépendance également mondiale. Ce serait absolument tragique qu'à la guerre froide succède une lutte encore plus acharnée opposant nations riches et nations pauvres et dans laquelle l'environnement est souvent la victime, tant il est vrai que nous vivons dans un monde injuste fondé sur des relations faussées entre le Nord riche et le Sud pauvre. Le Nord a les moyens de se doter de techniques saines pour l'environnement mais, très souvent, s'abstient de les transférer au Sud. En outre, le Nord n'est pas disposé à aider le Sud en lui donnant les conditions et les moyens qui lui permettraient d'absorber ces techniques propres. Au contraire, il se sert du Sud comme d'un dépotoir pour ses techniques dépassées, sous prétexte que les techniques propres seraient trop onéreuses pour le Sud. Cette façon d'agir est en soi un obstacle à un développement mondial durable.

10. Certains dirigeants de pays industrialisés risquent de s'inquiéter de ce que des problèmes insurmontables de pauvreté à l'échelle mondiale se trouvent mêlés à leurs préoccupations écologiques plus localisées. Le lien est pourtant naturel et inévitable et ces dirigeants devront en prendre leur parti.

A moins que le nombre d'options qui leur sont offertes n'augmente grâce au développement, les nations pauvres continueront de surexploiter leur milieu naturel pour survivre. La nature ne fait pas une grande distinction entre une pollution née d'une misère sans espoir et une pollution résultant d'une abondance de biens mal utilisée. La pollution, tout comme la pauvreté, n'a pas besoin de passeport pour traverser les frontières. Tôt ou tard, les pays développés seront obligés d'investir des sommes considérables dans la lutte contre la pauvreté dans le Sud, ne serait-ce que pour leur propre survie.

11. Le Nord et le Sud sont embarqués dans la même galère et l'Afrique, faisant partie du Sud, n'échappe pas à ces relations déséquilibrées. Chose plus grave encore, l'Afrique fait partie des régions du monde dont les structures reposent sur des relations économiques faussées et un pouvoir militaire violent. Elle est écrasée par le poids d'une crise économique que n'arrangent pas les politiques économiques adoptées par de nombreuses sociétés commerciales et autres institutions du "premier monde", politiques pour le choix desquelles elle a rarement son mot à dire. Ces politiques sont déterminées à partir de critères qui ne sont pas applicables à l'Afrique. Or, celle-ci n'est pas préparée - ou, apparemment, ne se prépare pas - à l'ultime combat entre les intérêts écologiques du Nord et ceux du Sud.

12. Il y a beaucoup de raisons de croire que les décisions et les conflits socio-économiques ne feront que s'aggraver, à moins d'une refonte totale du mode de fonctionnement des structures géopolitiques mondiales actuelles. Le conflit entre le Nord et l'Afrique a toujours été inscrit dans le déséquilibre du développement et des relations économiques des deux parties. Alors que le Nord utilise ses moyens pour son développement et peut encore se permettre d'en réserver une partie pour répondre à la demande d' "aide au développement" du Sud, l'Afrique fuit la responsabilité qui lui incombe d'accroître ses moyens propres en s'aidant des moyens transférés de l'extérieur. La majorité des planificateurs africains du développement en viennent à croire que l'aide au développement est inépuisable. On note donc chez les dirigeants africains un syndrome de dépendance chronique, à un moment où les donateurs se lassent et, depuis la fin de la guerre froide, détournent leur aide vers l'Europe de l'Est.

13. Les paragraphes qui précèdent mettent en évidence la nature multidisciplinaire, multisectorielle et mondiale des problèmes liés à l'environnement. Ces problèmes ont un caractère beaucoup plus économique, politique et international que la plupart des responsables du développement de l'Afrique ne l'imaginent et ne l'admettent.

iii) L'Afrique, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et les problèmes de la planification du développement

14. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et le programme Action 21 ont fait ressortir les liens étroits qui existent entre la gestion de l'environnement et le processus de développement, montrant par la même occasion les nouveaux défis qui se posent aux responsables du développement de l'Afrique. Ces nouveaux défis exigent une révision de la structure des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux relatifs à l'environnement, faute de quoi les

objectifs du programme Action 21 resteront lettre morte. La nouvelle conception des questions de l'environnement, qui reflète la notion d'interdépendance de l'environnement et du développement, doit nous amener à repenser les modèles de développement ainsi que la structure et le fonctionnement des économies nationales dans le cadre de nouveaux modèles de développement.

15. L'Afrique a apporté à titre de contribution à la préparation de la CNUED la Position commune africaine sur l'environnement et le développement 5/. La décision la plus importante prise par la Conférence a été l'adoption de programmes d'action en vue d'un développement durable, programmes inclus dans Action 21, en plus de la Déclaration de Rio, de la Convention sur les changements climatiques ainsi que de celle sur la diversité biologique et des principes d'action dans le domaine forestier 6/. La contribution de l'Afrique à la CNUED et à Action 21 a fait ressortir les liens étroits qui existent entre la gestion de l'environnement et le processus de développement, montrant par la même occasion les nouveaux défis qui se posent aux responsables du développement de l'Afrique. Ces nouveaux défis exigent une révision de la structure des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux relatifs à l'environnement, faute de quoi les objectifs du programme Action 21 définis dans les Stratégies africaines pour la mise en oeuvre du programme Action 21, adoptées à la neuvième session des ministres africains responsables du développement économique et de la planification, en mai 1993 7/, resteront lettre morte.

16. Les Stratégies africaines mettent en évidence sept domaines prioritaires, à savoir:

- a) l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire;
- b) la gestion de l'évolution de la population des pressions démographiques, en y incluant la question des établissements humains;
- c) l'exploitation rationnelle et équitable des ressources en eau;
- d) la réalisation d'une plus grande autosuffisance énergétique;
- e) l'optimisation d'une production industrielle "propre";
- f) la gestion des espèces et des écosystèmes; et
- g) prévention et l'inversion de la désertification.

17. Pour que l'on puisse mettre au point et exécuter des programmes dans ces domaines prioritaires, les planificateurs du développement devront créer des dispositifs intersectoriels locaux et nationaux permettant de suivre et d'évaluer les activités entreprises. La nouvelle conception des questions d'environnement, qui reflète la notion d'interdépendance de l'environnement et du développement, doit nous amener à repenser les modèles de développement existants ainsi que sur la structure et le fonctionnement des économies nationales dans le cadre de nouveaux modèles de développement. Par conséquent, toute approche de la planification économique et de la gestion du développement devrait avoir pour objectif premier la lutte contre la pauvreté et, partant, contre la dégradation de l'environnement.

5/ Document E.ECA/CM.16 (mai 1991) La Position commune africaine sur le programme africain pour l'environnement et le développement.

6/ E/ECA/CM.19/8.

7/ Voir document E/ECA/CM.19/8

II. MOYENS DE RENDRE OPERATIONNELLES LES STRATEGIES AFRICAINES DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME ACTION 21 DE LA CNUED AUX NIVEAUX NATIONAL, SOUS-REGIONAL ET REGIONAL

18. Les Stratégies africaines pour la mise en oeuvre du programme Action 21 de la CNUED doivent permettre de replacer dans une perspective régionale les objectifs et les buts de ce programme. Elles offrent un cadre directif à tous les décideurs et responsables, ainsi qu'aux autres acteurs du développement. Pour se conformer au thème de la présente conférence, l'étude se limitera au rôle éventuel des planificateurs, des statisticiens et des démographes.

i) Le planificateur

19. Comme on l'a indiqué plus haut, la mise en oeuvre du programme Action 21 exigera une réorientation totale des efforts en matière de contenu et de définition des programmes et lors de la planification du développement économique dans les Etats membres. Pour éviter tout double emploi dans les mesures prises et pour éviter des jalousies interministérielles, les planificateurs devront, plus que jamais, comprendre le caractère intersectoriel des programmes relatifs à l'environnement et au développement. Ils devront faire la preuve de leur aptitude à regrouper tous les secteurs en un ensemble d'activités se renforcent les unes les autres, complémentaires, progressives et propres à favoriser l'avènement d'un développement durable.

20. Il ne faut jamais perdre de vue que l'objectif prioritaire est de lutter contre la pauvreté; c'est pourquoi, augmenter les moyens dont disposent les pays pour générer et mobiliser des ressources, aux niveaux national, sous-régional et régional, doit être la première des préoccupations de la planification du développement, à tous les niveaux.

21. Pour renforcer la coopération et la coordination interministérielles, il faudrait compter au nombre des domaines prioritaires la recherche de moyens d'action dans les activités suivantes:

- a) surveillance et évaluation de l'environnement, en vue d'une intégration coordonnée des facteurs écologiques dans le programme de travail des services gouvernementaux intéressés;
- b) mise en place d'institutions et formation de la main-d'oeuvre, grâce à l'action des institutions gouvernementales et des responsables nationaux, des organisations intergouvernementales et des ONG;
- c) promotion de l'information relative à l'environnement et sensibilisation du public, en vue de faire mieux comprendre, à divers niveaux, sur le plan national et régional, les questions liées à l'environnement et au développement.

ii) Le statisticien

22. Les statistiques portant sur l'environnement sont devenues un outil important de ce que l'on entend de plus en plus couramment par "comptabilité de l'environnement". La comptabilité de l'environnement suppose la mise au point d'une base de données sur toutes les ressources de l'environnement et l'intégration de ces données, si besoin est, dans le produit national brut (PNB). De telles données revêtent une importance cruciale pour les plans, programmes et budgets de

développement national et aussi pour les négociations internationales relatives à l'exploitation, dans un cadre bilatéral et multilatéral, des ressources naturelles d'un pays.

23. Pour améliorer la gestion et la conservation des écosystèmes et résoudre le problème de la dégradation de l'environnement liée à l'eau, deux principales mesures sont à recommander. La première est de gérer, d'utiliser et de répartir de façon rationnelle, équitable et viable les ressources en eau et les bassins fluviaux tant nationaux que partagés avec des pays limitrophes. La seconde mesure est de renforcer la comptabilité des ressources en eau et la base de données relatives à ces ressources 8/.

24. On dispose de trop peu de données concernant les ressources socio-économiques des zones marines et côtières pour pouvoir les replacer dans une comptabilité nationale de l'environnement. Autrement dit, l'Afrique ne dispose pas de méthodologies suffisamment affinées qui lui permettent de déterminer et de quantifier a) la manière dont ces ressources contribuent ou peuvent contribuer au PNB global et b) l'interdépendance de ces ressources. Il est donc nécessaire d'adopter dans ce domaine de l'environnement des politiques qui garantissent un développement durable des zones côtières 9/.

25. La Position commune africaine et le chapitre 38 du programme Action 21 portent notamment sur des domaines prioritaires sur lesquels les institutions de développement devraient axer leur action, à savoir:

- a) le développement et la promotion de l'utilisation de techniques telles que la comptabilité des ressources naturelles et l'économie de l'environnement;
- b) la recherche d'une utilisation la plus large possible de l'évaluation des incidences sur l'environnement 10/;
- c) l'institution de programmes nationaux de comptabilité des ressources forestières et de dispositifs permettant d'estimer la valeur économique des forêts 11/;
- d) en matière d'économie de l'environnement, l'adoption d'une économie de l'environnement qui soit fondée sur la comptabilité des ressources naturelles pour les zones côtières 12/.

iii) Le démographe

26. Les trois démarches permettant de relier la dynamique de population et le développement durable sont mises en évidence dans Action 21. Il s'agit de connaître et de faire connaître les relations

8/ Document E/ECA/CM.19/8/Rev.1, par. 150

9/ Document E/ECA/CM.19/8/Rev.1, par. 254

10/ Document E/ECA/CM.19/8, par. 255

11/ Document E/ECA/CM.19/8, par. 271 (b-x)

12/ Document E/ECA/CM.19/8, par. 271 (c-vi)

qui existent entre les tendances et les facteurs démographiques et le développement durable, d'élaborer en matière d'environnement et de développement des politiques nationales intégrées qui tiennent compte de ces tendances et de ces facteurs, et de mettre en oeuvre des programmes locaux relatifs à l'environnement et au développement qui prennent également en considération ces tendances et ces facteurs.

27. Une question qu'il convient de se poser dans le cadre du programme Action 21 est celle de savoir si le taux de croissance démographique, tel qu'il est donné pour la région, constitue un atout ou un frein pour le développement, compte tenu en particulier des incidences sur l'environnement. D'après la Position commune africaine sur Action 21, le problème tient moins au taux lui-même qu'à la répartition de la population; plusieurs pays africains sont sous-peuplés et leurs ressources sous-exploitées. On en arrive ainsi à la question de la mise en valeur des ressources existantes. La réduction de la croissance démographique galopante, objectif implicite des politiques de population actuellement appliquées par les pays, se justifie-t-elle dans ces conditions?

28. Dans ce contexte, le fond du débat population-développement peut donc s'énoncer ainsi: d'une part, la croissance démographique représente un frein réel pour le développement et, d'autre part, elle n'est pas vraiment à l'origine des bas niveaux de vie dans la région. A l'heure actuelle, tout le monde admet que les programmes de développement socio-économique et les programmes nationaux de population devraient être entrepris parallèlement si l'on veut en tirer tous les bénéfices escomptés.

29. Le problème qui se pose aux gouvernements africains est de décider quelles interventions seraient possibles dans le domaine de la population. Les interventions pratiquées dans les années 60 et 70 ne sont plus de mise; actuellement, les interventions devraient être axées sur les causes les plus profondes de la dégradation de l'environnement. Les politiques de population ne fourniront pas de solution durable à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. Elles ne risquent pas d'apporter des améliorations à long terme en matière d'environnement ni des perspectives d'autosuffisance et de développement durable, à moins d'être menées parallèlement à des mesures visant à attaquer les problèmes à leurs racines. Toutefois, elles peuvent aider à gagner un temps précieux, en attendant que les gouvernements trouvent les moyens de remédier aux causes les plus profondes de la dégradation de l'environnement. Il conviendrait de faire de la planification régionale une opération rationnelle qui prenne en considération le lien existant entre la population et les ressources, dans la mesure où ces deux facteurs sont en relation avec l'environnement et le développement, d'une part, et la planification familiale, d'autre part.

30. D'une manière générale, et compte tenu des problèmes particuliers de population qui se posent à l'Afrique, les activités devraient être centrées sur les mesures suivantes:

a) Etude des liens existant entre l'évolution et les facteurs de la population et le développement durable et diffusion de la connaissance de ces liens. Pour cela, il faudrait notamment:

- i) faire ressortir les interactions des processus démographiques, des ressources naturelles et des modes de survie, en tenant compte des disparités régionales et sous-régionales dues, entre autres, aux différences de niveau de développement;
- ii) intégrer l'évolution et les facteurs de la population dans l'étude en cours actuellement sur les modifications de l'environnement, en s'aidant des connaissances spécialisées des réseaux internationaux, régionaux et nationaux de

recherche ainsi que des collectivités locales, pour explorer la dimension humaine des modifications de l'environnement et cerner les zones vulnérables; et

iii) déterminer les domaines d'action prioritaire et élaborer des stratégies et des programmes visant à pallier les problèmes posés par l'évolution de l'environnement aux populations et par le mouvement de la population à l'environnement;

b) Définition de politiques nationales intégrées de l'environnement et du développement qui tiennent compte des tendances et des facteurs démographiques, ce qui impliquerait:

i) l'évaluation des incidences des tendances et des facteurs démographiques;

ii) la constitution et le renforcement d'une base nationale de données;

iii) la prise en considération des caractéristiques de la population dans les politiques et les plans;

c) Réalisation de programmes locaux intégrant l'environnement et le développement et tenant compte des tendances et des facteurs démographiques, de façon à:

i) appuyer des programmes propres à influencer les tendances et les facteurs démographiques et à favoriser un développement viable;

ii) instaurer des conditions adéquates du point de vue institutionnel.

31. En tenant compte de ces grandes orientations, il faudrait établir un calendrier détaillé des activités, en précisant les dates où elles devraient démarrer et celles où elles devraient être achevées. Il faudrait ensuite préparer un budget pour toutes les activités. Tout écart prévisible entre les ressources financières requises pour accomplir les tâches prévues et les fonds pouvant être obtenus des sources locales et extérieures devrait être indiqué, pour qu'on puisse faire appel à des institutions donatrices afin de le combler.

III. CONCLUSION

32. Comme on l'a indiqué plus haut, la mise en oeuvre de programmes relatifs à l'environnement dans le cadre du programme Action 21 de la CNUED exigera dorénavant un revirement total, pour ce qui est de l'élaboration et du contenu des programmes. Sans aucun doute, il y aura des répercussions sur la planification du développement économique dans les Etats membres et sur les apports de capitaux extérieurs au titre de l'aide au développement économique. L'engagement pris par tous les pays au cours du processus préparatoire et lors de la Conférence elle-même indique que tel sera le cas.

33. Les responsables de la planification du développement doivent en permanence donner la priorité aux programmes multisectoriels visant à combattre la pauvreté. Ils doivent considérer la mise au point de compétences et de moyens nationaux comme étant absolument prioritaire. Bien que prônant le principe de l'interdépendance des nations, les pays développés adoptent de plus en plus vis-à-vis de l'Afrique une attitude signifiant "chacun pour soi", c'est là l'ironie de Rio 1992. Si l'un des objectifs du programme Action 21 est de mettre fin à la pauvreté dans les pays en développement, qui, suivant la définition classique, sont pauvres, comment peut-on expliquer que les pays riches ne se soient pas

formellement engagés à augmenter les ressources mises à leur disposition? Au contraire, ils ont fait valoir que la quasi-totalité des ressources requises pour la mise en oeuvre d'Action 21 devaient venir de sources nationales. La capacité de générer et de mobiliser des ressources aux niveaux national, sous-régional et régional doit se trouver au centre des préoccupations lors de la planification régionale du développement.

34. Il convient de tirer parti des institutions sous-régionales et régionales d'intégration économique pour promouvoir les aspects du Traité instituant la Communauté économique africaine qui intéressent l'environnement. L'Afrique devrait s'efforcer énergiquement de mobiliser toutes ses forces et ses ressources pour lutter contre la pauvreté et contre la dégradation de l'environnement dans le cadre d'un partenariat international.

35. Voilà certains des défis fondamentaux auxquels les planificateurs, les démographes et les statisticiens africains ont à faire face, compte tenu de la nouvelle optique de l'environnement et du développement. Ils devront donc s'employer activement à rattraper leurs partenaires des autres institutions nationales ou d'ailleurs. Pour cela, il leur faudra prendre le taureau par les cornes, au lieu d'éluder les problèmes qui ont perpétué les conflits d'orientation dans la gestion du développement. Au sens le plus littéral, ce sont des questions de vie ou de mort et pourtant l'Afrique n'est pas le moins du monde préparée à y répondre sérieusement. Les responsables du développement de l'Afrique devront affiner leur approche des questions d'environnement car, qu'on le veuille ou non, ces questions font partie intégrante du processus de développement. Leur attention doit désormais porter sur l'application de techniques nouvelles de gestion des ressources naturelles-un système intégré de collecte, d'analyse et d'intégration de diverses données relatives à des activités et à des stratégies de gestion des ressources naturelles, portant en particulier sur les techniques, l'écologie et l'économie pour les années 90 et l'entrée dans le XXIème siècle.

36. L'Afrique doit, quoi qu'il arrive, coopérer avec le reste du monde, ne serait-ce que pour profiter au maximum de l'interdépendance des nations, en tirant avantage de l'expérience et des compétences ainsi que des moyens des pays développés dans les domaines des techniques, des sciences et de la gestion, mais en les adaptant et en s'appuyant sur les ressources humaines locales. Il s'agit pour les hommes d'adopter un comportement rationnel, afin de protéger notre planète dans l'intérêt de tous, en vue d'un avenir à tous fondé sur la sécurité collective.